

www.unarc.asso.fr 18 04 13

« *Étiquette charges* » : un partenariat innovant au service des copropriétaires

Le groupe PAP et l'ARC/UNARC ont signé une convention partenariale pour le lancement d'une opération innovante au service de tous les copropriétaires : « *l'étiquette charges* », dont nous allons parler longuement et durablement.

Ci-après le communiqué de presse en cours de diffusion dans les médias nationaux.

Communiqué de presse



Les charges de copropriété regroupent toutes les dépenses supportées par l'ensemble des copropriétaires en contrepartie de l'usage de leur logement. Parmi les propriétaires que PAP a interrogés, plus de 9 sur 10 (92.5%) estiment que leur niveau actuel, dans leur propre copropriété, est trop élevé.

Les copropriétaires sont nombreux à s'intéresser à ces charges, puisque presque la totalité des répondants (97%) déclarent leur accorder de l'importance. Des propriétaires qui s'informent donc, et se renseignent, car 67.5% d'entre eux n'hésitent pas à comparer leurs charges à celles d'autres immeubles, et 81% assistent régulièrement aux assemblées générales de leur copropriété. En revanche, seul un tiers (32.5%) des propriétaires interrogés sont membres du conseil syndical de leur copropriété.

Bien qu'ils considèrent en majorité que leurs charges de copropriété sont trop élevées, les propriétaires français ne sont pas pour autant résignés puisqu'ils estiment pour 73% d'entre eux qu'elles peuvent être réduites par des actions à court terme. Cependant, le niveau de ces charges et leur pertinence est parfois difficile à appréhender, raison pour laquelle, sans doute, 74% des répondants du sondage réclament des outils pour les aider à évaluer leurs charges de copropriété.

Dans le but de donner aux copropriétaires toutes les clés de compréhension du marché et de leur permettre de maîtriser leur budget, PAP et l'ARC ont préparé ensemble un plan ambitieux. Ce partenariat vise la création de deux étiquettes d'évaluation des copropriétés, l'une dédiée au niveau des charges d'une copropriété et l'autre à sa gestion patrimoniale qui permettra de définir sa valeur patrimoniale. Ces deux étiquettes devraient contribuer efficacement à terme, à l'amélioration du parc des logements en France.

-

Ce partenariat propose dans un premier temps, et jusqu'à fin 2013, une phase test dans trois villes de France : Paris, Nantes et Montpellier. Les particuliers résidant de ces trois agglomérations pourront accéder gratuitement à l'outil OSCAR, un logiciel en ligne mis à disposition par l'ARC, et qui permet l'évaluation des

